

Siège Social : 36000 Châteauroux

Adresse : 2 Place des Cigarières

Date de convocation : 30 janvier 2025

Extrait des Délibérations du Conseil Syndical

Réunion du Vendredi 14 Février 2025

L'an deux mil vingt cinq

Le 14 février,

Le Conseil Syndical du Syndicat Départemental d'Energies de L'Indre dûment convoqué, s'est réuni à 10h00 en session ordinaire, au SDEI, sous la présidence de Monsieur Jean louis Camus Président.

Secrétaire de séance : M LION

Nombre de membres en exercice : 49

Votes exprimés : Pour : 37 / Contre : 0 / Abstention : 0

Étaient présents (29)

AUJEAN Bernard, BALSAN Charles-Henri, BERTHOUMIEUX Pierre, CAMUS Jean-Louis, CHALMAIN Eric, CHENE Jean-Pierre, CHEZEAUX Jean-Louis, DAHURON Christian, DAUZIER Claude, DEJOLLAT Daniel, DRUI Martial, ELBAZ Xavier, FAUCONNIER Jean-Marie, JUDALET Patrick, LANGLOIS Gaston, LION Michel, LUMET Thierry, MAUBOIS Philippe, PERSONNE Jacques, PICOUT Laurent, PIVOT Christophe, PREVOST Michelle, ROBIN Guy, ROUFFY Marc, SALADIN Michel, SECHERESSE Claudette, VIAUD Philippe, VIDAL Claude, YVERNAULT Philippe.

Étaient absents (11)

ALLARD Bernard, DELYS Dominique, FOISEL Michel, GARGAUD Patrick, GLOMOT Pascal, LAROCHE Laurent, LEMAIGRE Patrick, PRAULY Jean-Claude, RIES Fanny, RIOLET Guy, TUAL Didier.

Étaient excusés et ont donné pouvoir (8)

AVEROUS Gil a donné pouvoir à PERSONNE Jacques
BRANCHOUX Gilles a donné pouvoir à CAMUS Jean-Louis
IMBERT Tony a donné pouvoir à DAUZIER Claude
GOURLAY Philippe a donné pouvoir à LION Michel
MARCHAND Bernard a donné pouvoir à CHENE Jean-Pierre
NAVARRO David a donné pouvoir à CHEZEAUX Jean-Louis
SAVY Philippe a donné pouvoir à LANGLOIS Gaston
ZECCHI Stéphane a donné pouvoir à BALSAN Charles-Henri

Était excusée (1)

BAPTISTA DE HORT Carole

Objet : **Approbation de la convention de partenariat dans le cadre du programme actee fond chene**

Dans le cadre du programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique), la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) a lancé un nouvel appel à projets (AAP) nommé « CHÊNE » pour la période 2024-2026.

De manière générale, ce programme national vise à massifier les opérations de rénovation énergétique. Il permet en particulier d'apporter un financement sur les coûts organisationnels et opérationnels liés aux actions d'efficacité énergétique des bâtiments en proposant une mutualisation des projets.

Plusieurs saisons de candidature seront organisées jusqu'à la fin du programme sur la base du même cahier des charges.

Le SDEI est lauréat du programme « ACTEE CHÊNE – Saison 2 » en partenariat avec ENERGIE Eure-et-Loir (coordonnateur du groupement), le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir et de Touraine, le Syndicat Intercommunal d'Energies d'Indre-et-Loire (SIEIL 37), la ville de Tours et le SEE (SPL de la ville de Tours) pour le financement de postes d'économe de flux et de projets en faveur de la rénovation énergétique.

Le SDEI a déposé un nouveau dossier de candidature à la saison 4 en septembre 2024,

Vu la délibération n°03-2023-10 en date du 03 Juillet 2023, approuvant la candidature du SDEI à l'appel à projet « Chêne » du programme d'action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique – ACTEE,

Vu la délibération n°04-2024-03 en date du 09 Juillet 2024, approuvant la convention du programme ACTEE – CHENE saison 2,

Vu la validation de la candidature à la saison 4 du programme « Chêne » par le jury d'ACTEE,

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : D'approuver la convention à intervenir dans le cadre du programme « ACTEE CHÊNE - saison 4 ».

Article 2 : D'autoriser le Président à signer : tous documents nécessaires à la contractualisation et à l'exécution de la présente décision, tous documents connexes avec les autres membres du groupement et nécessaires à l'exécution de la présente décision, tous documents nécessaires au reversement des aides financières issues du dispositif « CHÊNE » auprès des collectivités bénéficiaires et auprès des collectivités partenaires.

Article 3 : D'approuver la candidature du syndicat aux prochaines saisons « ACTEE CHÊNE » que ces dernières soient réalisées de manière individuelle ou groupée avec d'autres collectivités jusqu'en 2026

Pour extrait conforme,

Le Président,



Secrétaire de Séance :

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke, is written above the name "Michel LION".

Michel LION

Accusé de réception en préfecture
036-200031987-20250214-02202505-DE
Date de télétransmission : 26/02/2025
Date de réception préfecture : 26/02/2025

